

**Aussi appelé foyer de vie (FDV), ce type d'établissement accueille des personnes dont le handicap ne leur permet pas d'exercer une activité professionnelle, y compris en milieu protégé, mais qui ont une capacité d'autonomie suffisante pour la vie quotidienne.**

## LE FONCTIONNEMENT

Ce sont des personnes beaucoup moins dépendantes que les personnes accueillies dans des foyers d'accueil médicalisés (FAM) ou en maisons d'accueil spécialisées (MAS) par exemple.

Les foyers de vie fonctionnent en grande majorité en internat, tandis que les foyers occupationnels sont en principe des structures d'accueil de jour ou d'accueil en semi-internat. Ce type d'établissement réunit en son sein une équipe médicale, paramédicale, éducative et administrative.

## LES MISSIONS ET LES ACTIONS

Un FOA propose aux personnes accueillies des animations quotidiennes, une série d'activités à même de les occuper de façon utile, intéressante et agréable en fonction de leur handicap et du projet personnalisé de chacun. On retrouve généralement de la poterie, de la cuisine, du jardinage, de l'équitation, du sport, de l'informatique, de la relaxation, des arts plastiques...

Les activités visent à la prise de confiance en eux, dans un cadre sécurisant et rassurant avec des activités ludiques, éducatives ainsi qu'une capacité à participer à une animation sociale.

## LA DÉMARCHE

L'accès et la détermination de la forme d'accueil se font sur orientation de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

La demande est à formuler auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) du département de résidence de la personne en adressant le formulaire **de demandes de prestation liées au handicap**.

Sources :

[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

